

REPUBLIQUE DU BENIN

~~~~~

MINISTRE DU DEVELOPPEMENT DE L'ANALYSE ECONOMIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

~~~~~

CONSEIL NATIONAL DE LA STATISTIQUE

~~~~~

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE L'ANALYSE ECONOMIQUE



**SIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA COMMISSION  
DU PROGRAMME DES ENQUETES, ETUDES ET TRAITEMENT  
DE L'ANNEE 2014**

**RAPPORT DE LA SESSION**

***EXAMEN DU DOSSIER TECHNIQUE DU « RECENSEMENT DES ASSOCIATIONS DE JEUNES ET  
DE JEUNESSE DU BENIN »***

**Août 2014**

Le **jeudi 07 août 2014**, s'est tenue dans la salle de réunion n° 307 du bâtiment INSAE, la sixième session extraordinaire de la Commission du Programme des Enquêtes, Etudes et Traitement (CPEET) au titre de l'année 2014. L'objectif principal de cette séance de travail est d'examiner le dossier technique du « **Recensement des associations de jeunes et de jeunesse du Bénin** » en vue de la délivrance du visa préalable du Conseil National de la Statistique (CNS). Cette opération est conduite par la Direction de la Programmation et de la Prospective du Ministère de la Jeunesse, des Sports et Loisirs (MJSL) dans le cadre de la mise en place du Système Informatique de Gestion des Associations de Jeunes et de Jeunesse.

### **OUVERTURE DE LA SESSION**

A l'ouverture des travaux de la session, Monsieur Alexandre BIAOU, Directeur Général de l'INSAE a souhaité la bienvenue aux commissaires et à toutes les personnes ressources présentes. Après avoir remercié les commissaires pour leur engagement habituel, le DG-INSAE les a invités à faire preuve d'abnégation et de professionnalisme en vue de la formulation de critiques constructives dans le but d'améliorer la qualité du dossier technique du recensement. Enfin, il a précisé qu'il s'agira également d'évaluer l'opportunité et la conformité technique du recensement en vue de doter le SSN d'une base de données fiables sur les associations de jeunes et de jeunesse exerçant sur le territoire national.

Dans son intervention liminaire, le Directeur de la Programmation et de la Prospective du Ministère de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, Monsieur Yves Bernadin FANOU a remercié l'INSAE et les commissaires de la CPEET pour avoir montré leur disponibilité à examiner le dossier technique du recensement.

Une préoccupation d'ordre divers du Directeur Général de l'INSAE adressée au représentant du Ministère en charge de la Justice, Monsieur Edgard VIOU, a permis de s'enquérir du niveau d'avancement de l'étude du projet de la loi statistique. A ce niveau on retient que ledit projet est en voie de transmission au Gouvernement en vue de recueillir l'avis consultatif de la Cour Suprême.

Monsieur Jules DAGA, Directeur chargé de la Coordination Statistique à l'INSAE, prenant la parole, a réprécisé les objectifs de la session avant d'annoncer le projet d'ordre du jour

qui a été adopté par la plénière. Les points inscrits à cet ordre du jour se présentent comme suit :

- Discussion générale sur le cadre conceptuel du recensement,
- Constitution des groupes et restitution de leurs travaux,
- Appréciation de l'opportunité ou non de l'accord du visa préalable du CNS au recensement.

Enfin, le Directeur chargé de la Coordination Statistique a procédé à la mise en place du présidium devant conduire les travaux de la session. Ce présidium est composé de trois (3) membres que sont :

- **Président** : Edgard VIOU, représentant de la DPP/MJLDH,
- **Secrétaire** : Florent HOUNHOUENOU DOSSOU, Consultant FNUAP auprès de l'INSAE,
- **Rapporteur** : Gillis GOGAN, cadre à l'INSAE.

La séance a connu la participation effective de vingt-cinq (25) cadres dont treize (13) provenant des ministères sectoriels et de la BCEAO, dix (10) de l'INSAE, deux (2) représentants de la DPP-MJSL dont le DPP lui-même, Monsieur Yves Bernadin FANOU. La liste exhaustive des participants est annexée au présent rapport.

A l'entame des travaux proprement dits, le président de séance a laissé la parole au Directeur de la Programmation et de la Prospective du Ministère en charge de la Jeunesse charge pour exposer le cadre conceptuel de l'opération de recensement.

## **I-) DISCUSSION GENERALE SUR LE CADRE CONCEPTUEL DE L'ENQUETE**

Abordant ce premier point à l'ordre du jour, Monsieur Yves Bernadin FANOU, DPP-MJSL a articulé sa présentation en trois phases à savoir : (i) contexte et problématique, (ii) démarche méthodologique et (iii) chronogramme des opérations suivi du budget prévisionnel. De sa présentation les commissaires ont retenu ce qui suit :

- La Direction de la Jeunesse et de la Vie Associative (DJVA) dispose actuellement d'un répertoire des associations dont l'actualisation est difficile et ne permettant pas réellement un suivi efficace des associations ;
- Le concept d'association de jeunes est considéré comme un regroupement de jeunes de 15 à 35 ans mettant en œuvre des activités non lucratives ;

- Le concept d'association de jeunesse est considéré comme un regroupement de personnes de plus de 35 ans mettant en œuvre des activités au profit des jeunes ;
- Les populations cibles de ce recensement sont constituées des associations de jeunes et de jeunesse formelles ou informelles (de fait ou légales).

Au terme de cet exposé, les commissaires ont exprimé des préoccupations qui tournent autour des points suivants :

- Précautions prises pour éviter de recenser les associations formées pour des questions politiques et dont la durée de vie est très limitée,
- Absence d'une cartographie pour le repérage des associations avant la descente des agents de collecte,
- Durée des travaux de terrain prévue et nombre d'agents recenseurs à recruter,
- Dispositions prises par la DPP-MJSL pour enrichir la revue documentaire auprès du Ministère Chargé des Relations avec les Institutions (MCRI) qui a réalisé en 2012 un recensement de toutes les OSC,
- Mode de collecte prévu et précautions prises pour inciter les associations à se faire recenser.

En réponse à ces différentes préoccupations, Monsieur Merleau MILOHIN de la DPP-MJSL a apporté des éclaircissements résumés comme suit :

- Les sites de collecte sont les Centres de Jeunes et de Loisirs (CJL) installés par commune et qui sont fonctionnels ;
- L'engouement pour se faire enregistrer représente un critère pour s'assurer du sérieux des associations enregistrées ;
- Les associations formées pour des raisons politiques et dont la durée de vie est faible seront recensées sans inquiétude mais le suivi annuel permettra de les détecter et de savoir quel traitement leur appliquer ;
- La durée des travaux de terrain est estimée à 10 jours et le personnel technique est composé de 170 agents recenseurs, 31 contrôleurs, 12 superviseurs et 10 coordonnateurs nationaux ;
- La cartographie n'a pas été faite parce que la collecte des informations se fera sur site ;
- Les associations seront motivées à se faire enregistrer grâce aux campagnes de sensibilisation à l'appui du recensement et à l'importance qui sera mise sur les

avantages en termes d'appui technique dont ces associations pourront bénéficier ultérieurement.

En marge, de ces préoccupations les commissaires ont recommandé à l'INSAE de faire le suivi des travaux de terrain des opérations déjà amendées par la CPEET pour s'assurer de la prise en compte effective des recommandations de la commission et de chercher systématiquement à avoir leurs rapports d'analyse. Ce feed-back permettra à la commission d'avoir plus d'éléments de comparaison en vue d'apprécier l'opportunité des opérations soumises à leur examen.

## **II-) CONSTITUTION DES GROUPE D'EXAMEN DU DOSSIER TECHNIQUE**

A la suite de toutes ces discussions qui ont permis à tous les commissaires de s'enquérir des objectifs et du cadre conceptuel de l'enquête soumise au visa du CNS, le président de séance a lancé l'inscription des participants dans chacun des deux (2) groupes précédemment définis par l'équipe d'organisation de la session. Ainsi, deux (2) groupes de travail ont été constitués comme suit :

- Groupe n°1 dont les termes de référence consistent essentiellement à apprécier :
  - o la pertinence de la démarche méthodologique du recensement et de l'organisation des opérations de collecte,
  - o l'efficacité du chronogramme de l'opération, du budget prévisionnel de la collecte et du plan de communication.
- Groupe n°2 dont les termes de référence consistent essentiellement à apprécier :
  - o la pertinence des rubriques du questionnaire et évaluer leur cohérence avec les objectifs visés,
  - o l'adéquation entre le questionnaire et les instructions de son remplissage.

Le groupe n°1 est présidé par Monsieur Marcel M. KOUASSI de la DPP-MAEP et a pour rapporteur Madame Lucrèce VLAVONOU de la DPP-MTPT. Le groupe n°2 quant à lui, est présidé par Monsieur Sylvestre DOSSOU de la DPP-MESRS et a pour rapporteur Monsieur Wilfried HOUEDOKOU de la BCEAO.

### **III-) RESTITUTION DES TRAVAUX DES GROUPES D'EXAMEN DU DOSSIER TECHNIQUE**

A l'issue de l'examen des documents techniques par les groupes constitués et de la restitution de leurs résultats à la plénière, les recommandations de fonds qui suivent ont été formulées par les commissaires :

➤ ***Sur le document méthodologique du recensement***

Les recommandations formulées à ce niveau par les commissaires du groupe et validées par la plénière se présentent comme ci-après :

- Mentionner dans la revue documentaire les démarches prises pour s'inspirer des travaux effectués par le MCRI dans le cadre du ReNOSC en 2012 et intégrer l'analyse critique qui en a été fait,
- Reformuler l'objectif général de l'opération en « réaliser une enquête de recensement pour élaborer une base de données des associations de jeunes et de jeunesses »,
- Présenter un protocole et des TDR pour la communication à l'endroit des structures départementales du ministère, des mairies et autorités locales à la base,
- Décrire en détail les différentes tâches prévues pour réaliser chaque étape du chronogramme du recensement et détailler les éléments du budget,
- Signaler dans l'analyse les variables recherchées et à utiliser,
- Utiliser le futur comme temps de rédaction de la démarche méthodologique,
- Indiquer précisément l'application qui sera utilisé pour la gestion de la base de données du recensement.

➤ ***Sur les outils de collecte***

Les recommandations formulées à ce niveau par les commissaires du groupe et validées par la plénière se présentent comme ci-après :

- Introduire au début du questionnaire une section introductive pour rappeler l'objectif du recensement,
- Renvoyer les informations sur le personnel de terrain (agent recenseur, contrôleur) après les questions sur la localisation géographique,
- Mettre une seule case pour le code de commune,

- Commencer la section « I » par la question sur le nom du répondant,
- Remplacer le terme « association » par « votre association »,
- Dans la question 1.3 insérer « quartier/village » pour avoir plus de précision sur la localisation de l'association,
- Dans les questions 1.7 et 1.8 mettre « citer les réseaux » au lieu de « citer les trois réseaux » en laissant les trois cases prévues pour la réponse,
- Demander à la place de « âges », « les tranches d'âge » du plus jeune et du plus vieux de l'association,
- Préciser dans le manuel les questions pour lesquelles plusieurs modalités de réponses sont possibles,
- Préciser à la question 3.1 les tranches d'âges concernées par chaque modalité de réponse,
- Compléter à la question 3.1 une autre pour savoir quelle est la cible principale parmi celles cochées à la question 3.1,
- Mettre à jour le manuel aux agents recenseurs compte tenu des observations formulées sur le questionnaire.

Les observations de forme sont consignées directement dans les documents témoins tenus par les rapporteurs des deux (2) groupes. Ces documents ont été transmis en séance à l'équipe d'organisation de la session.

#### **IV-) APPRECIATION DE L'OPPORTUNITE OU NON DE L'ACCORD DU VISA DU CNS A L'ENQUETE**

Au regard des différents débats menés et des éclaircissements apportés par les représentants de la DPP-MJSL, les commissaires sont globalement satisfaits de la qualité des documents soumis à leur examen.

Ainsi, ils ont autorisé, au nom du CNS, la délivrance du visa préalable du CNS au « *Recensement des associations de jeunes et de jeunesse du Benin* » pilotée par la DPP-MJSL avec l'assistance technique de la DJVA-MJSL. Ce visa du CNS délivré sous réserve de la prise en compte des recommandations recouvre *un avis d'opportunité et de conformité technique*.

## CLÔTURE DE LA SESSION

Au cours de la cérémonie de clôture, le DCSFR, Monsieur Jules DAGA a remercié au nom du Secrétaire du CNS, DG-INSAE, tous les commissaires et les personnes ressources pour l'ampleur et la qualité du travail abattu au sein des deux (2) groupes de travail et au cours de la plénière. Il a annoncé la tenue prochaine d'une septième session de la CPEET pour l'examen du dossier technique du Recensement National de l'Agriculture (RNA).

Enfin, il a souhaité aux commissaires un bon retour dans leurs structures respectives avant de déclarer close la sixième session extraordinaire de la Commission du Programme des Etudes, Enquêtes et Traitement (CPEET) au titre de l'année 2014.

Fait à Cotonou, le 07 août 2014

Le rapporteur



## LISTE DE PRESENCE

| N°                          | Nom et Prénoms               | Structure     |
|-----------------------------|------------------------------|---------------|
| <b>Commissaires</b>         |                              |               |
| 1.                          | DIDAVI Edgard Yves           | DPP/MAEP      |
| 2.                          | KOUASSI M. Marcel            | DPP/MAEP      |
| 3.                          | VIDEHOUEYOU GOUSSANOU Joëlle | CCIB          |
| 4.                          | DOSSOU Sylvestre             | DPP/MESRS     |
| 5.                          | DAGBENONBAKIN Erick Damase   | DPP/MDAEP     |
| 6.                          | HOUEDOKOU Wilfried           | BCEAO         |
| 7.                          | GBAGBA Hippolite             | DPP/MCTIC     |
| 8.                          | VLAVONOU Lucrece             | DPP/MTPT      |
| 9.                          | VIOU Edgard                  | DPP/MJLDH     |
| 10.                         | KADIRI Ousmane               | CNAB          |
| 11.                         | AHOKPOSSI Mathurin           | DPP-MISPC     |
| 12.                         | BEDIYE KESSE Bérénice        | DPP/MDGLAAT   |
| 13.                         | KPONOU Renault               | DPP/MERPMEDER |
| <b>Personnes ressources</b> |                              |               |
| 14.                         | DAGA Jules                   | DCSFR/INSAE   |
| 15.                         | TEKA Cécile                  | CT/DG-INSAE   |
| 16.                         | GOGAN Gillis                 | DCSFR/INSAE   |
| 17.                         | DOSSOU Fèmi Christian        | DCSFR/INSAE   |
| 18.                         | SERIKI Léontine              | DCSFR/INSAE   |
| 19.                         | AGUIAR Luc                   | DCSFR/INSAE   |
| 20.                         | DOSSOU HOUNHOUEYOU Florent   | CAB/MDAEP     |
| 21.                         | AGBANGLA Séverin             | DED/INSAE     |
| 22.                         | HLIHE Edouard                | DTIP/INSAE    |
| 23.                         | ELAVAGNON François           | DCSFR/INSAE   |
| 24.                         | GUEDEGBE Darius              | DCSFR/INSAE   |
| <b>Soumissionnaires</b>     |                              |               |
| 25.                         | FANOU Yves Bernadin          | DPP-MJSL      |
| 26.                         | MILOHIN Merleau              | DPP/MJSL      |